



Ancien salarié et membre des IRP le CE porte plainte pour vol

Par **Trukdefou**, le **13/07/2014** à **17:04**

Bonjour, rnJe viens d'apprendre de la part d'un ancien collègue que mon ancien comité d'entreprise viens de déposer une plainte contre moi pour vol. J'étais, au sein de cette société, secrétaire du CE, délégué du personnel, délégué syndical et représentant syndical au sein du CCE et, pendant presque 2 ans, j'ai voyagé très régulièrement pour négocier un PSE.rnÉcœuré de beaucoup de chose, j'ai quitté l'entreprise après le PSE par le biais d'une rupture conventionnelle assortie d'une transaction, il a de ça presque 9 mois, pour me mettre à mon compte.rnJe sais que les conditions de mon départ ont laissé un goût très amer au responsable de mon ancien site. Mon ami, toujours en poste, m'a révélé que le Comité d'Entreprise a déposé une plainte pour vol de billetterie - représentant un préjudice de quelques centaines d'euros.rnAprès tous les sacrifices personnels, professionnels et familiaux, je suis tombé sur le cul en apprenant cette nouvelle. J'ai le sentiment que les membres du CE sont manipulés par la direction. J'attends d'en savoir un peu plus puisqu'a ce jour je n'ai pas encore été convoqué.rnQuelles peuvent être les conséquences pénales, financières, professionnelles ? Puis je déposer à mon tour une plainte pour diffamation ou calomnie ?rnMerci d'avance pour toute l'aide que vous pourriez m'apporter.

Par **aguesseau**, le **13/07/2014** à **17:32**

bjr,rneffectivement il faut attendre le traitement de cette plainte, il faut se méfier des bavardages de collègues.rnla plainte peut très bien être classée sans suite.rncdt